

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Le 12 décembre 2022

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 7 décembre 2022

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 7 décembre 2022, visant à obtenir des données sur la représentativité des personnes issues des communautés noires au sein de notre Société. À cet égard, vous trouverez en annexe aux présentes le tableau demandé, au 8 décembre 2022.

Vous pouvez également consulter le Rapport annuel de gestion de notre Société 2021-2022, sur notre site internet, lequel fournit d'autres données d'intérêt quant à l'accès à l'égalité en emploi, en date du 31 mars 2022, à l'adresse suivante :

<https://sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/rapport-annuel-gestion-2021-2022-sodec.pdf?v=27f327e3da7ae2156d73d423483003a1>

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information

[REDACTED]

Sophie Lizé

ANNEXE

Tableau de données sur la représentativité des membres des communautés noires au sein de la Société de développement des entreprises culturelles

Groupes d'effectif	Total	Minorités visibles	Noir.e.s
Organisation (toutes directions confondues)	142*	15	6
Direction des ressources humaines	0		
Cadres de la Direction des ressources humaines	0		
Professionnels de la Direction des ressources humaines	0		
Autres employés de la Direction des ressources humaines	0		

*incluant les personnes temporaires

GLOSSAIRE :

Organisation (toutes directions confondues) : L'ensemble de tous les employés de votre organisme.

Direction des ressources humaines : L'unité au sein de votre organisme qui est responsable de la gestion du personnel.

Cadres de la Direction des ressources humaines : L'ensemble des employés de votre organisme qui prennent les décisions au sein de l'unité des ressources humaines.

Professionnels de la Direction des ressources humaines : L'ensemble des employés de l'unité des ressources humaines ayant une formation dans les domaines liés aux ressources humaines.

Autres employés de la Direction des ressources humaines : Tout autre employé faisant partie de l'unité des ressources humaines.